

NOUVEAU DIPLOME NATIONAL DU BREVET SESSION 2017

En complément de [l'arrêté du 31 décembre 2016](#) relatif aux nouvelles modalités d'attribution du DNB, une [note de service, n° 2016-063 du 6-4-2016](#) a été publiée au B.O. du 8 avril. Celle-ci est complétée par un [sujet zéro](#) proposés sur le site Eduscol. Pour une analyse globale concernant ce nouveau DNB : <http://www.snes.edu/Evaluation-cadrage-bureaucratique.html> et <http://www.snes.edu/Les-nouvelles-modalites-d-attribution-du-DNB-session-2017.html>

Ci-dessous nous présentons succinctement les nouvelles épreuves et donnons les premières analyses du SNES-FSU.

Pour participer à la réflexion avec les groupes disciplinaires du SNES-FSU : contenus@snes.edu

I. Un résumé des textes en vigueur

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une **épreuve orale** qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique**.

Chacune des trois épreuves de l'examen est évaluée sur 100 points.

Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 350.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 420 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 490 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 560.

A) Epreuve orale de soutenance de projet

Choix du projet : il doit préciser l'intitulé et le contenu du projet, l'EPI et la thématique interdisciplinaire ou le parcours éducatif retenu, les disciplines d'enseignement impliquées. Il doit être remis au chef d'établissement par le responsable légal de l'élève.

Modalités d'épreuve : l'épreuve a lieu entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites du DNB (dont les dates sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale), dans l'établissement du candidat (ou, pour les candidats du CNED ou les candidats individuels, dans l'établissement où ils sont convoqués pour les épreuves écrites). Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve. Lors de l'épreuve d'une durée de 15 mn (exposé de 5 mn environ et entretien de 10 mn avec le jury), le candidat doit présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des EPI du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle). C'est la capacité à exposer la démarche, les compétences et connaissances acquises grâce à ce projet, qui est évaluée. Le projet présenté n'est pas évalué.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (3 candidats maximum). Dans ce cas, le temps de l'épreuve se découpe de la manière suivante : dix minutes d'exposé,

pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

L'évaluation prend en compte :

- la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression, et ses capacités de synthèse. La réalisation concrète (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), « ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé »
- la capacité du candidat à relier « les acquis disciplinaires et culturels à la vision globale, interdisciplinaire du projet ».

Le jury peut être composé de « tout enseignant de toute discipline ». Le chef d'établissement doit tenir compte pour la composition du jury (constitué « d'au moins deux professeurs ») des dominantes des projets présentés. « L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys ».

« Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante, étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement ».

Analyse du SNES-FSU : *cette épreuve complexe - et qui compte autant que chacune des épreuves écrites (100 points) - va générer de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possible (EPI, parcours) et de l'absence de toute grille d'évaluation. En outre, des difficultés d'organisation sont à prévoir : le chef d'établissement doit tenir compte pour la composition du jury (constitué « d'au moins deux professeurs ») des dominantes des projets présentés, tout en assurant « autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys ».*

Cette épreuve remplace celle d'histoire des arts. Si les modalités de l'épreuve d'histoire des arts posaient problème, elle avait néanmoins permis de porter une plus grande attention aux enseignements artistiques, et plus largement à la formation artistique et culturelle des élèves au sein des collèges.

L'histoire des arts - qui fait maintenant l'objet d'un programme au cycle 3 et au cycle 4 - peut néanmoins être partie prenante du DNB dans le cadre du PEAC ou des EPI.

Cette épreuve complexe - et qui compte autant que chacune des épreuves écrites (100 points) - va générer de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité projets possible (EPI, parcours) et de l'absence de toute grille d'évaluation. En outre, des difficultés d'organisation sont à prévoir : le chef d'établissement doit tenir compte pour la composition du jury (constitué « d'au moins deux professeurs ») des dominantes des projets présentés, tout en assurant « autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys ». A cet égard, il sera sans-doute difficile pour certaines LV de prévoir un jury composé d'enseignants parlant la langue choisie, le cas échéant, par l'élève. De plus, les attendus en termes de maîtrise de la LVER devront être clarifiés.

B) Nouvelle épreuve de mathématiques, physique-chimie, SVT, technologie

Cette première épreuve écrite, d'une durée totale de 3 heures, se découpe en :

→ une première partie de mathématiques, de 2 h

→ une seconde partie, d' 1 h, portant sur deux des trois disciplines PC, SVT et Techno (au choix de la commission nationale d'élaboration des sujets) – chacune des disciplines dispose de 30 min. Ces deux parties sont séparées d'une pause de 15 min.

La forme de l'épreuve de mathématiques reste identique à l'actuelle (modifiée récemment).

Pour l'épreuve de sciences et technologie, « les candidats rédigent chacune des parties et sous-parties de l'épreuve sur des copies distinctes » pour « respecter l'identité disciplinaire des sous-parties et permettre une correction distincte »

L'ensemble de l'épreuve sera constitué d'exercices « qui peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante... », sous des modalités variées y compris des QCM, sur une thématique commune. « Certains exercices exigent du candidat une prise d'initiatives ».

L'épreuve doit permettre l'évaluation des compétences attendues en fin de cycle 4 pour le domaine 1 (et plus spécifiquement le sous-domaine « ... langages scientifiques... ») et le domaine 4 du socle, et en particulier sur « les connaissances et compétences prévues par les programmes ».

L'ensemble de l'épreuve du « pôle scientifique » est noté sur 100, soit 50 pts pour les math (45 pts pour les exercices et 5 pts pour la rédaction/présentation), et 50 pts pour les sciences et technologie (idem 45+5 pts).

Les consignes d'évaluation précisent : « [elle] doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements... » jusqu'à « Doivent aussi être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis ».

Analyse du SNES-FSU :

- *On peut se réjouir de voir apparaître certaines disciplines scientifiques au DNB, cependant, on peut s'interroger sur la pertinence de l'évaluation du programme et des compétences d'une discipline en 30 minutes, ce qui nous semble très anecdotique (voir ci-dessous – sujet zéro).*
- *On peut aussi s'inquiéter des élèves, nombreux, qui terminent très en avance l'épreuve de math et qui devront patienter dans le calme dans la salle d'examen. La succession d'épreuves sur plus de 3 h peut sembler aussi très longue pour certains des candidats.*
- *La contextualisation risque d'être importante, et limiter le choix des sujets possibles d'autant que l'absence de limites notionnelles précises dans les programmes ne permet pas de cerner clairement le périmètre des connaissances exigibles en fin de cycle 4.*
- *Les consignes d'évaluation, très « lâches », font craindre le pire de ce que porte actuellement le discours sur la « bienveillance » de l'évaluation.*
- *Une bonne nouvelle : l'identité et la correction distincte des disciplines PC, SVT et Techno est explicite.*

Epreuve zéro : Une épreuve zéro du DNB 2017 est proposée sur Eduscol. Pour le « pôle scientifique », elle est déclinée en [épreuve math-PC-SVT](#) (sujet 1) [math-PC-Techno](#) (sujet 2) et [math-SVT-Techno](#) (sujet 3) mais comporte les mêmes exercices.

La thématique commune du sujet 1 est la sécurité routière.

Le dernier exercice de mathématiques prépare le sujet de physique avec l'étude de la distance de freinage en fonction de la vitesse du véhicule, sur une route mouillée.

Dans la combinaison 1 (sujet PC/SVT), l'exercice de SVT s'intéresse à la distance de réaction du conducteur, plus ou moins alcoolisé. Dans la combinaison 2 (sujet PC/technologie), la technologie traite du système de freinage ABS. L'ensemble montre donc une unité autour d'un thème pluridisciplinaire.

En mathématiques un premier exercice est construit uniquement avec des questions flash qui balayent plusieurs points du programme, avec nécessité de justifier soigneusement les réponses. Il s'agit d'une alternative intéressante aux QCM souvent réducteurs. En revanche, la confusion entre les puissances de 10 en mathématiques, et le Ko qui en informatique vaut 1024 octets est malencontreuse. Inutile de donner comme vraie une valeur erronée relevant de l'imprécision langagière courante.

Les formulations des questions sont parfois modifiées pour coller aux nouveaux programmes. Comme par exemple les propositions de valeurs dans l'exercice d'arithmétique puisque le PGCD est devenu hors programme.

La seule réelle nouveauté dans ce sujet zéro est l'exercice portant sur l'algorithmique et la programmation. L'évaluation porte clairement sur la nécessaire connaissance de scratch pour comprendre ce que fait le programme. Pour un langage qui n'est pas imposé dans les programmes, c'est déroutant. D'autre part, une question porte sur une demande de mesure, sans préciser aucunement l'unité de mesure à utiliser. Du coup les élèves pourraient soit mesurer sur le dessin avec leur règle (ce

qui n'était sans doute pas ce qui était attendu), soit rechercher le nombre résultant des déplacements dans le programme.

L'exercice 5 est d'un bon niveau d'exigence et mettrait en échec une majorité d'élèves.

Analyse du SNES-FSU

- *Ce sujet zéro qui aborde de nombreux points du programme et met en avant la résolution de problèmes est riche et d'un niveau d'ensemble assez intéressant. Il pourrait toutefois déstabiliser un nombre important d'élèves par l'absence de calculs techniques explicites. Comment différencier alors les échecs dus aux difficultés de compréhension des textes des énoncés et ceux dus aux problèmes de mise en œuvre de techniques mathématiques ?*

- *La forme de l'exercice de programmation est à revoir. Ce dernier ne devrait pas porter uniquement sur Scratch, mais aussi sur la compréhension d'algorithme(s) rédigé(s) autrement.*

- *Une rédaction plus explicite des attendus des exercices nous semble indispensable, notamment en ce qui concerne ce que l'élève doit impérativement rédiger. Par ailleurs, il faudrait que l'évaluation porte clairement sur les contenus mathématiques mis en jeu dans chaque exercice, et donc que les sujets ne contiennent aucune ambiguïté et n'évaluent pas une éventuelle culture générale par l'intermédiaire de la compréhension de l'exercice.*

En SVT, l'épreuve de 30 min / 25 pts (il faudra donc « couper » les 5 pts dévolus à la rédaction/présentation en 2 x 2,5 pts...) comporte 3 exercices :

- compléter un schéma fonctionnel de la chaîne de commande nerveuse, à l'aide d'un texte
- la lecture d'un tableau sur la distance de réaction / de freinage en fonction de l'alcoolémie
- la lecture et l'interprétation de deux documents concernant la conduction du message nerveux.

Analyse du SNES-FSU :

- *quasiment aucune connaissance n'est exigée, mais il faut tout de même un peu de bon sens ;*
- *l'évaluation se réduit donc, successivement, à une lecture de texte (3 lignes) permettant de remplir un schéma à trous (il faut que l'élève trouve tout seul le mot « cerveau » pour écrire en dessous de « Centre nerveux », et celui « d'œil » comme organe des sens associé à la vision, et c'en est tout des connaissances à mobiliser...), suivie d'une lecture de tableau à double entrée (3 lignes / 3 colonnes) puis d'un petit graphique pré-mâché ;*
- *pour comparer avec le programme actuel, cela doit être faisable en 20 min par un élève moyen de 4^{ème}. Seule la formulation assez « lâche » des questions pourrait un peu poser problème ;*
- *comme choix de sujet, les concepteurs n'ont pas fait preuve de beaucoup d'imagination et ont recyclé un exercice hyperclassique de préparation à l'ASSR effectué dans les classes depuis... au moins 20 ans.*

En technologie :

Avec un programme axé principalement sur des compétences et des capacités à mettre en œuvre au sein de la classe, l'épreuve de technologie du nouveau DNB ne pouvait faire appel à des connaissances acquises par l'élève. Le sujet zéro [Math-PC-Techno](#) est révélateur de la difficulté de concevoir une d'évaluation sur la base d'un programme qui ne fixe pas de façon cohérente, harmonisée et explicite les niveaux attendus d'acquisition de connaissances et de compétences en fin de cycle.

Analyse du SNES-FSU :

Sur l'aspect technique abordé dans le sujet de l'épreuve, ce sujet zéro appelle plusieurs remarques ou questionnements :

- *Le conducteur ne faisant pas partie du système technique présenté par la figure 2, il ne devrait pas y être intégré comme le fait apparaître l'algorithme du freinage de la question 3), juste à l'origine de l'effort exercé sur la pédale, il devrait rester élément extérieur.*

- Sur la base de la description du fonctionnement du système de freinage, celui-ci apparaît inefficace et même dangereux, puisqu'en s'opposant aux blocage des roues, sans restriction, l'arrêt total du véhicule devient alors impossible.
- La description du système ne permet pas à l'élève de compléter la dernière question manquante de l'algorithme de la question 3). Peut être est-ce "Le véhicule est-il arrêté ?" mais alors aucun capteur permettant de détecter cette possibilité n'est évoqué dans le sujet (voir remarque précédente).

Pour la partie I, Épreuve de mathématiques, associée aux connaissances d'informatique liées à la technologie, on peut s'interroger sur les approximations utilisées dans l'expression de l'unité de mesure de capacité de mémoire numérique exprimée en octet de la partie 2) de l'exercice 1, qui risque de perdre ou de troubler certains de nos meilleurs élèves.

Cette épreuve totalement indépendante du parcours de l'élève ne juge que de sa capacité à lire le sujet, à en comprendre les consignes, à trouver les réponses dans le texte lui-même et à effectuer la mise en forme demandée en respectant le cadre contraint de l'épreuve. Dans ce sujet "zéro", la compétence exigée n'est même plus du domaine disciplinaire. Il ne s'agit pas de décoder un document technique inconnu, ce qui pourrait avoir du sens. On ne demande pas à l'élève de comprendre réellement le principe de fonctionnement d'un système technique mais seulement d'être en capacité de mettre en relation des éléments du sujet avec des cases à remplir dans un schéma.

De fait, les seules connaissances listées dans le programme du cycle 4 concernent l'informatique. Sous cette forme, le DNB ne fera, qu'au mieux, reproduire, au pire, amplifier les écarts sociaux déjà existants. Le problème auquel les collègues vont être confrontés réside aussi dans la dichotomie qui apparaît entre le contenu de l'enseignement défini par le programme et les compétences évaluées lors de l'épreuve.

De plus, pour que les meilleurs élèves soient en position de réussir l'épreuve du remplissage des cases du schéma, ils doivent : - faire abstraction de leurs peu de connaissances disciplinaires, pour ne pas être troublés ; L'élève qui se poserait la question de l'arrêt effectif du véhicule risque de rejeter le sujet et de ne pas chercher plus loin ; - ne pas utiliser leurs connaissances disciplinaires pour chercher à comprendre le sujet ; L'élève qui aurait compris pourquoi on ne doit pas intégrer les perceptions du conducteur dans le fonctionnement du système serait mis lui aussi en difficulté.

En sciences physiques

L'épreuve de Sciences-Physiques ne porte que sur un fragment du programme de cycle 4. Gare aux impasses ! Avec 30 minutes de moins par semaine en 3^{ème}, il faut espérer que les collègues auront eu le temps d'aborder toutes les notions en vue du DNB. Seul le programme de cycle, dont certains attendus restent très flous, et quelques repères annuels les guideront pour leur progression.

L'analyse du SNES-FSU

L'exercice en ligne est un bel exemple de contextualisation puisqu'il s'agit de traiter du chapitre apparu dans le programme de 2008 dans le but de préparer l'ASSR. Les énergies, cinétiques, potentielles (hum... « de position » désormais) et mécanique étaient alors parachutées de la 1^{ère} S à la classe de 3^{ème} pour servir l'éducation au code de la route, sans aucun rapport avec les autres chapitres de mécanique traités à ce niveau.

L'énoncé pose une unique question de cours : la relation de l'énergie cinétique à connaître et la maîtrise des unités à utiliser pour l'appliquer (pas de conversion à effectuer, elle est offerte dans le tableau de valeurs !). Les autres réponses se trouvent dans les documents. Certes, il faut savoir lire un tableau et les énoncés, avec un peu de concentration, mais l'élève peut réussir en grande partie l'exercice sans avoir révisé son cours.

Quelles informations nous apporte ce sujet 0 du brevet ? L'étude de document sera reine de façon à ne pas laisser d'élèves au bord de la route ? Quel intérêt les collègues peuvent-ils trouver dans cet énoncé

hyper classique d'un chapitre traité depuis des années ? N'attendait-on pas plutôt un exemple d'exercice portant sur des nouveautés du programme, de celles dont les attendus demeurent mystérieux ? Réactions entre solutions acides et solutions basiques par exemple.

Quand on lit des propositions d'EPI aussi ambitieuses que celles proposées à propos du smartphone ou des instruments de musique (voir l'article [d'EPI en dépit](#)), les professeur-e-s de Sciences-Physiques auraient eu besoin de découvrir un énoncé concernant les ondes sonores ou lumineuses. De cette façon, ils auraient pu mesurer le degré de complexité de certains points du programme tels que « notion de fréquence sonore » et "comprendre que l'utilisation du son et de la lumière permet d'émettre, de transporter un signal donc une information".

C) Nouvelle épreuve de français - histoire-géographie - EMC

Cette deuxième épreuve écrite, d'une durée de 5 h, se découpe en deux parties :

→ une première partie de 3 h évalue la capacité à comprendre, analyser et interpréter des documents qu'ils soient littéraires, historiques, géographiques, artistiques ou qu'ils relèvent du champ de l'enseignement moral et civique.

Cette première partie se divise, à son tour, en deux périodes, séparées par une pause de quinze minutes : 2 h pour l'histoire-géographie et l'EMC et 1 h pour le français.

Le sujet comporte deux corpus : le premier pour les questions portant sur le programme d'histoire-géographie et EMC, le second sur celles portant sur le programme de français. Ce double corpus comprend :

- au moins un document relevant de l'histoire, de la géographie ou de l'enseignement moral et civique ;
- au moins un texte littéraire d'une longueur maximale d'une trentaine de lignes ;
- au moins un document iconographique ou audiovisuel (rendu accessible par un sous-titrage adapté), d'une durée inférieure ou égale à cinq minutes.

Les questions portent sur les documents traités séparément, même s'il est précisé qu'une question invitant à les comparer est possible. Les candidats rédigent chacune des composantes de l'épreuve sur une copie distincte ; chaque copie est relevée à la fin du temps imparti à chaque composante de l'épreuve.

→ une seconde partie, de 2 h, évalue la capacité à rédiger un texte long et la maîtrise de la langue, plus particulièrement l'orthographe.

a) Histoire-géographie – EMC

La partie de l'épreuve consacrée à l'histoire-géographie et à l'EMC comprend trois exercices.

Le premier, « Analyser et comprendre des documents » porte sur un corpus d'un à deux documents et a pour objectif d'évaluer des capacités et des connaissances, le candidat étant guidé par des questions.

Le deuxième exercice, « Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques ou géographiques » comprend :

- un développement construit, répondant à une question d'histoire ou de géographie ;
- et éventuellement, un exercice mettant en jeu un autre langage (croquis, schéma, frise chronologique).

Le troisième exercice consiste à « Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique » Une problématique est posée à partir d'une situation pratique. Le candidat répond à une ou plusieurs questions qui, éventuellement, s'appuient sur un ou deux documents.

L'analyse du SNES-FSU

La forme de l'épreuve semble plus satisfaisante que la mouture actuelle. Dans son architecture elle est plus intéressante et plus cohérente. Le recentrage sur un seul thème en histoire et un autre en géographie évite le « zapping » d'une question à l'autre. Il s'agit de faire étudier et comprendre un (ou deux) document(s) et non simplement le lire et relever des informations. Pour le développement construit, on va plus loin que l'exercice prétexte sur 4 points qui ne permettait pas vraiment d'évaluer la capacité à argumenter. Cependant, tout dépendra des attendus de corrections...

On peut se féliciter de la disparition des repères à mémoriser sur les quatre années du collège. A la place, est proposé un exercice qui « met en jeu un autre langage », ce qui est prometteur. Cependant il n'est pas obligatoire (« éventuellement »)

Concernant l'EMC, le principe énoncé dans la note de service de poser une problématique à partir d'une situation pratique est intéressant mais la proposition contenue dans le sujet 0 ne présage pas du meilleur, tout comme le fait qu'en EMC il s'agisse de « mobiliser des compétences » : on peut se poser la question de la place des connaissances dans cette épreuve. Le Snes-FSU a récemment souligné la nécessité, lors d'une audience avec l'Inspection Générale, de publier une nouvelle note de service listant les questions pouvant être évaluées au DNB, puisque le programme d'EMC pour le cycle 4 ne comprend pas de repères annuels. La décision sur ce point n'est pas certaine, l'IG estimant qu'il ne faut pas se donner comme objectif d'évaluer des connaissances en EMC, mais bien des compétences travaillées tout au long du cycle 4 voire de la scolarité. Cette incertitude est inquiétante du point de vue du Snes-FSU.

Le sujet zéro

Il correspond à la description du BO, surtout pour l'exercice sur documents et le développement construit.

En revanche, l'exercice de cartographie ne convainc pas du tout. Il s'agit tout au plus d'un prétexte à contrôler la mémorisation de repères, et non d'une évaluation sur le langage cartographique, alors qu'il faut en mesurer la maîtrise si l'on suit le BO.

Le sujet d'EMC consiste en une question vaguement scénarisée qui cache une question de cours « tarte à la crème » relevant davantage du catéchisme républicain que de la réflexion critique (« la laïcité favorise le « vivre ensemble » à l'École »).

L'analyse du Snes-FSU

- Le sujet n'est pas accompagné des attendus de corrections et encore moins d'un barème détaillé, ce que nous avons fait remarquer lors d'une récente audience avec l'IG. Un tel document serait en préparation. En effet, en son absence, subsiste l'inquiétude d'être confronté à des consignes demandant de valoriser toutes les copies car les questions sont formulées de manière très large. En outre, l'appel à la réflexion personnelle n'est pas explicite alors que le BO offre clairement cette possibilité (faire appel au « regard critique »)

- Étant donné l'exemple fourni en guise d'exercice de « cartographie », on peut craindre le retour des « repères » en géographie comme en histoire, par exemple avec le « remplissage » d'une frise chronologique. De tels exercices n'attestent pas de la maîtrise d'un langage...

- Le sujet d'EMC montre la dérive d'un exercice conçu uniquement pour évaluer des « compétences ». Il faudrait que l'élève montre sa capacité à expliquer, en l'occurrence en s'appuyant sur la manière dont il ou elle « vit » la laïcité... Pour le Snes-FSU, l'EMC ne peut pas se résumer à du prêchi-prêcha et son évaluation à une récitation d'un catéchisme républicain dont on peut douter de l'efficacité sociale. Il doit par contre encourager à la réflexion critique, ce qui n'est possible qu'en maîtrisant AUSSI de solides connaissances sur le sujet, ici la laïcité. Un programme limitatif de notions à aborder en classe de 3^{ème} est donc nécessaire.

b) Français

→ Dans la 1ère partie de l'épreuve :

La partie concernant le français (1 h) pose des questions sur le texte littéraire et le document iconographique. Certaines questions portent sur le lexique et/ou la grammaire. Le BO précise qu'il faut respecter : « un équilibre entre au moins une question où le candidat développe sa réaction personnelle et des questions plus précises appelant des réponses plus courtes. Certaines questions peuvent prendre la forme de questionnaires à choix multiples. Le questionnaire, qui vise à évaluer l'autonomie du candidat, ne comporte pas d'axes de lecture. »

→ La 2ème partie ne concerne que le français et s'intitule « français - rédaction et maîtrise de la langue ». Elle comporte 3 sous-parties :

- Une dictée d'un texte de 600 signes environ, durant 20 minutes et notée sur 5 points.
- Un exercice d'orthographe, appelé « réécriture », durant 10 minutes, noté sur 5 points. Les copies sont relevées à l'issue de ces deux exercices.
- Un travail d'écriture, durant 1h30, noté sur 20 points. Deux sujets sont proposés au choix : sujet de réflexion ou sujet d'invention. La copie doit comporter au moins deux pages (soit 300 mots environ).

Analyse du SNES-FSU :

- *L'interdisciplinarité n'est que de façade, en réalité les élèves traitent les disciplines séparément. Il n'y a pas de lien à faire entre le français et l'histoire, la géographie, l'EMC. On ne voit pas d'ailleurs comment des liens auraient pu être établis dans une épreuve écrite à ce niveau de la scolarité.*
- *Le temps accordé à l'étude du texte littéraire, une heure, est trop réduit pour amener l'élève à analyser réellement le texte, à justifier un point de vue. On en restera à une vérification, au mieux, du sens explicite du texte, sans attention particulière pour son caractère littéraire. Les réponses ne pourront être que succinctes. Invitera-t-on même l'élève à les justifier par des éléments du texte ?*
- *Les différentes parties de l'épreuve qui concernent le français n'apportent rien de nouveau aux contours actuels de l'épreuve. L'écart important entre les acquis des élèves en français à l'issue du collège et ceux qui sont attendus à l'entrée en 2^{nde} GT persiste, ce qu'on ne peut que regretter. On peut choisir de traiter le nouveau programme de façon ambitieuse, il est suffisamment ouvert pour cela. Mais si le niveau de l'épreuve est si médiocre, cela risque de ne pas être le cas. Malheureusement en effet, les attentes de l'examen pilotent souvent les contenus de formation.*
- *Les consignes d'évaluation, très floues, font craindre des consignes de corrections très locales et qui, suivant les centres d'examen, pourraient être plus ou moins « bienveillantes », concernant en particulier l'orthographe, la syntaxe, la cohérence des réponses et des textes rédigés.*

Sujet zéro

→ La partie I-2 intitulée « Français » a comme support un texte de Maylis de Kerangal et une photo de chantier à Dubaï, en lien (apparemment) avec la thématique complémentaire de 4^{ème} « La ville : lieu de tous les possibles ».

L'élève doit répondre, en une heure, à 9 questions, dont certaines se décomposent en 2 ou 3 sous-questions. Concernant l'étude de la langue, une des questions porte sur un temps verbal, une autre sur les paroles rapportées, une dernière sur un mot du lexique. La question finale est censée inviter le candidat à donner son point de vue : « Quelles impressions suscite en vous cette photographie ? Sont-elles comparables à celles produites par le texte ? Pourquoi ? (2 points) ».

→ La partie II est conforme aux instructions du BO, sans surprise, même si on pourrait trouver sibylline la phrase qui fait l'objet de l'exercice de réécriture : « Le Boa arrive à l'hôtel bouleversé, les joues rouges et les yeux exorbités, il peine à s'endormir, la nuit est trop claire, comme filtrée par une gaze chaude, lui-même trop excité ».

Les deux sujets d'écriture invitent les élèves à donner leur avis sur la vie dans une grande ville moderne : pas facile pour tous les élèves non urbains pour ne pas dire ruraux !

Analyse du SNES-FSU :

- *Dans quel thème de 3^{ème} ce texte serait-il abordé ? Aucun semble-t-il ! Est-ce à dire que le sujet de brevet n'a pas à être en lien avec le programme de lecture de l'année de 3^{ème} ? Ce thème de « la ville » n'est traité que de façon optionnelle et en 4^{ème}... Renvoyer au programme de 4^{ème} représente une complexité bien inutile.*
- *Dans l'ensemble le tournant pris par les épreuves il y a déjà quelques années qui consiste à privilégier une approche globale des textes en se fondant sur les ressentis et les avis personnels des élèves est accentué. En réaction aux questionnaires pointilleux que nous avons connus, les concepteurs tombent dans l'excès inverse : « expliquez le sens de cette phrase en vous aidant de ce qui la précède ». Dès lors, les questions sont très générales ce qui n'aide pas les élèves qui sont les plus en difficulté et accentue les inégalités.*
- *Par rapport aux sujets antérieurs, il est peu répété qu'il faut s'appuyer sur le texte.*
- *La progression proposée dans le questionnaire n'est pas forcément la plus à même de faire réfléchir les élèves. Elle mène à interroger la soif de puissance que cette ville est censée incarner or il semble que « la sensation ambivalente, d'écrasement et d'euphorie » permettrait de sonder le personnage et de réfléchir sur la relation de l'homme (servitude volontaire) à son habitat.*
- *La question sur l'image est vraiment problématique : quel est le lien entre l'image et le texte ? Il est, semble-t-il, purement illustratif. En quoi la lecture de l'image, sans réel objectif d'interprétation, a-t-elle sa place dans une évaluation de français ? On sent bien que les concepteurs ont voulu montrer que le texte littéraire pouvait être ramené à une réalité contemporaine, sociale mais la formulation « quels sont les éléments qui rapprochent le texte et l'image ? », en demandant de rapporter un univers fictif à la réalité, n'ouvre pas la possibilité d'une réflexion intelligente. Les élèves doivent-ils montrer qu'ils sont capables de reconnaître une grue, un chantier, une métaphore rapportée à sa traduction visuelle ? Enfin la dernière question est encore plus vague que les précédentes : « quelles impressions suscitent en vous cette photo ? Sont-elles comparables à celles produites par le texte ? ».*
- *On ne peut que remarquer l'absence de question sur le travail de la langue qui pourrait aider les élèves à approcher un début d'interprétation. On ne trouve pas, non plus, de question de type stylistique hormis la question sur la valeur du présent de l'indicatif.*
- *Les sujets d'écriture comportent très peu de consignes d'écriture précises mis à part le volume. Ce manque d'explicitation des attentes est pénalisant pour de nombreux élèves et risque de conduire à des copies superficielles.*
- *Le texte de la dictée, si de telles orientations devaient se confirmer, pose question. Les difficultés de celui-ci reposent essentiellement sur l'orthographe des homophones, peu sur les accords, les reprises pronominales ou la conjugaison. La réflexion des élèves sur la langue paraît limitée par ce choix. Par ailleurs, certaines tournures linguistiques complexes risquent de les faire s'interroger davantage sur le sens du texte que sur son orthographe.*
- *Le fossé entre l'épreuve de brevet et celle du bac, que les élèves passent à peine deux ans plus tard, est toujours aussi profond, ce qui induit en erreur tous les élèves dont les parents ne sont pas des initiés du système scolaire français.*